

Procès-verbal du Conseil Général de Denens

du 20 juin 2024

Présidence : René Reymond, président

Secrétariat : Isaline Sauty, secrétaire

Lieu : Salle communale de Denens

La séance s'ouvre à 19h03.

1. Appel

L'appel laisse apparaître la présence de membres (52/78). Le quorum est atteint.

Le Président nomme M. Philippe Villevet comme scrutateur, lors de ce Conseil, pour assister M. Bertrand Mayer.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Appel.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Assermentations – démissions.
4. Adoption du PV de la séance du 18 avril 2024.
5. Communications du Bureau.
6. Communications de la Municipalité.
7. Adoption du **Préavis 3/2024**, relatif à l'adoption des comptes 2023 et du Rapport de gestion.
8. Adoption du **Préavis 4/2024**, relatif à la modification des Statuts du SIS Morget.
9. Elections statutaires.
10. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Assermentations et démissions

Aucune assermentation et démission.

Le Conseil compte (52 sur 78) membres présents.

4. Adoption du PV de la séance du 18 avril 2024

Le procès-verbal du 18 avril 2024 est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

5. Communication du Bureau

Pas de communication.

6. Communications de la Municipalité

M. Alain Jaccard annonce que le règlement concernant la taxe de séjour va être remis à jour (date de 2010). Ce règlement est piloté par l'ARCAM. Un certain nombre d'éléments ont été modifiés par rapport à la version de 2010. Le but est de s'aligner sur les autres règlements en vigueur dans le Canton. La Municipalité a pu donner son avis à l'ARCAM qui va analyser les remarques et apporter des corrections au sein de son comité. Une commission devra rapporter à la Municipalité qui fera ensuite suivre le rapport à l'ARCAM, qui rédigera le règlement définitif, qui sera soumis au Conseil général en fin d'année.

Il continue en parlant des horaires des transports publics. Le nouvel horaire 2025 a été mis en consultation depuis la mi-mai. Il est identique à l'horaire 2024 (nombre de course). Le seul changement sera les heures de passage dans le but d'assurer les liaisons avec les trains en gare de Morges.

Il fait ensuite savoir que le Préavis concernant les arrêts de bus est en cours de finalisation, et sera déposé pour le prochain Conseil général. Une assemblée de commune est prévue le jeudi 22 août 2024 pour présenter le projet à toute la population.

M. Alain Jaccard annonce ensuite que deux contrôles de vitesse ont eu lieu sur la route Cantonale. Lors du premier, 535 véhicules ont été contrôlés, 28 conducteurs ont été dénoncés, soit un taux d'infraction de 5,23% contre 2,66% de moyenne cantonale. Le Canton est revenu cette semaine au même endroit.

Il termine en annonçant que les nouveaux points de collectage pour les déchets bio issus de la cuisine sont opérationnels depuis avril. 1340 kg ont été collectés en avril, 1100 kg au mois de mai et 1550 kg sur les deux premières semaines de juin. Ce résultat est très positif. Les 20 tonnes prévues par année devraient être atteintes.

M. Christophe Ormond annonce que le fond pour encourager les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la mobilité douce a atteint la limite des CHF 77'500.- mis au budget pour cette année. Les demandes déposées à partir de ce jour seront traitées mais les versements n'auront lieu que l'année prochaine.

Il continue en faisant savoir qu'une plateforme va être mise en place, avec la commune de Morges et les réseaux qui nous environnent, qui permettra de communiquer de manière plus coordonnée sur les ressources en eau et les restrictions. Un système de prévisions météorologiques de qualité sera aussi disponible via cette plateforme.

M. Luc Chanson annonce la révision de la structure de l'AIRADT en y intégrant St-Prex. De nouvelles contraintes et conditions pour faire fonctionner le réseau, même s'il fonctionne déjà très bien, ont été reçues. Il s'agit d'une reconnaissance de la FAJE qui impose un certain nombre de prescriptions assez strictes. Différents critères devront être respectés pour continuer à toucher les subventions. Le but est de caler le modèle de l'AIRADT sur celui de l'ASISE en incluant St-Prex au réseau. Les critères émis par la FAJE seraient presque déjà tous atteints avec cet agrandissement. Il y aura environ 140 collaborateurs pour 700 à 800 enfants. Le CODIR de l'AIRADT et le répondant de St-Prex ont déjà travaillé sur les finances, les aspects opérationnels et les infrastructures. Ils doivent

encore travailler sur les aspects RH (gestion du personnel), la rédaction des documents légaux et la coordination et la communication. Le calendrier des tâches encore à faire a été publié et le but est de voter le Préavis, le 2 octobre 2024, au sein du Conseil général de Denens. Des séances bimensuelles sont prévues en 2025 pour faire avancer le projet.

Mme Noémie Hatet demande si St-Prex sort de son réseau actuel pour rejoindre le nôtre.

M. Luc Chanson confirme que oui.

Il enchaîne en annonçant que la fête du 1^{er} août aura lieu à Denens cette année.

Il annonce aussi que, dimanche 23 juin 2024, le match de football Suisse-Allemagne sera diffusé à la grande Salle. Cette diffusion est organisée par la Municipalité et M. Philippe Pernet.

Il continue avec la sortie des jeunes à Walibi qui s'est déroulée le 15 juin 2024. 19 enfants en ont profité et la journée s'est très bien passée.

Il termine en annonçant que la sortie des aînées aura lieu le 11 septembre 2024. Le programme est en préparation.

M. Thierry Gilgen fait savoir que les décomptes finaux des travaux de Nyon ne sont pas encore connus car il manque les factures finales et les subventions.

Il informe ensuite que la salle villageoise a 23 ans et qu'il est temps de la rénover. Le carrelage de l'entrée sera changé en juillet et les pavés seront remis à niveau.

Il termine en informant que la STEP de Morges (Denens fait partie de l'ERM) doit se moderniser et s'étendre. Le but sera de pouvoir traiter les micropolluants, d'améliorer la qualité des eaux rejetées et d'augmenter la capacité des eaux traités en passant de 56'000 équivalent habitants à 88'000 équivalent habitants. Cela permettra de faire face à l'augmentation de la population. La mise à l'enquête a abouti avec 3 oppositions mineures. Les travaux commenceront en 2025-2026 pour un investissement supérieur à CHF 100 millions.

7. Adoption du Préavis 3/2024, relatif à l'adoption des comptes 2023 et du Rapport de gestion.

M. Alain Jaccard lit la conclusion du préavis 3/2024 en demandant aux conseillers/ères de l'accepter (pièce IX/2024).

M. Grégoire Salaz, président de la commission de gestion et des finances, lit le rapport de la commission (pièce XI/2024). En conclusion, la commission s'est prononcée en faveur du préavis municipal 3/2024 et demande aux conseillers/ères de l'accepter.

M. Lucien Perey remercie et félicite la Municipalité pour la qualité du rapport de gestion.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à main levée. Le préavis 3/2024 relatif à l'adoption des comptes 2023 et du Rapport de gestion est adopté à l'unanimité.

Le Conseil General de Denens décide d'accepter les comptes de la Bourse communale pour l'exercice 2023, ainsi que le bilan au 31 décembre 2023 et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023.

8. Adoption du Préavis 4/2024, relatif à la modification des Statuts du SIS Morget.

M. Bernard Perey lit la conclusion du préavis 4/2024 en demandant aux conseillers/ères de l'accepter (pièce XII/2024).

M. Grégoire Salaz, président de la commission de gestion et des finances, lit le rapport de la commission (pièce XV/2024). En conclusion, la commission s'est prononcée en faveur du préavis municipal 4/2024 et demande aux conseillers/ères de l'accepter.

Mme Chantal Gallandre demande pourquoi on vote sur le renouvellement de l'investissement de base de CHF 15 millions ?

La phrase du Préavis n'étant pas très claire, un petit débat a lieu pour essayer de répondre à cette question. « *Autoriser tout emprunt, dans les limites du plafond d'endettement, fixé à CHF 15'000'000.- ainsi que le renouvellement de ceux-ci.* »

Le Président clos le débat en expliquant que ce sont les emprunts à taux fixe qui doivent être renouvelés. C'est une problématique bancaire.

M. Alain Jaccard précise que le Préavis a été rédigé par le SIS Morget.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à main levée. Le préavis 4/2024 relatif à la modification des Statuts du SIS Morget est adopté à l'unanimité moins 7 absents.

Le Conseil General de Denens décide

- I. De modifier l'article 16 alinéa i des statuts du SIS MORGET par :
 - Autoriser tout emprunt, dans les limites du plafond d'endettement, fixé à CHF 15'000'000.- ainsi que le renouvellement de ceux-ci.
- II. De supprimer à l'article 16, l'alinéa j et de décaler la numérotation des alinéas suivants par la lettre k devient la lettre j, la lettre l devient k, la lettre m devient l, la lettre n devient m, la lettre o devient n, la lettre p devient o, la lettre q devient p.

9. Elections statutaires

Le Président passe ensuite aux élections du Président, du vice-président, des scrutateurs ainsi qu'aux membres de la commission de gestion et des finances.

Le vice-président annonce que le Président, M. René Reymond, se représente. Pas d'autre conseiller/ère se présente. Il est élu tacitement par applaudissement au poste de Président du Conseil général de Denens.

Le Président annonce ensuite que le vice-président se représente également. Pas d'autre conseiller/ère se présente. M. David Richir est élu tacitement par applaudissement au poste de Vice-président du Conseil général de Denens.

Le Président rappelle que Mme Isaline Sauty est élue pour toute la législature.

Le Président passe au vote des scrutateurs/scrutatrices, M. Antoine Sauty et M. Bertrand Mayer laissent leur place à M. Goerg Schaeren et Mme Véronique Chollet qui deviennent scrutateur/trice. Mme Florence Graf Boillat et M. Lucien Perey sont élus scrutateur/trice suppléant/e.

Pour la commission de gestion et des finances, M. Grégoire Salaz arrive au terme de son mandat. M. Philippe Villevet devient président, assisté de Mme Noémie Hatet, M. Vincent Demerlé devient membre et M. Jean-Marie Florent premier suppléant. M. Paulo Monteiro se propose comme 2^{ème} suppléant et est élu.

10. Divers et propositions individuelles

M. Philippe Pernet a deux questions :

Premièrement, il fait savoir qu'il n'a pas compris la mise à l'enquête en lien avec la commune de Bière qui est paru dans la FAO.

M. Alain Jaccard répond qu'il pense qu'il s'agit d'une mise à l'enquête pour un chemin AF (modification du revêtement). Le dossier de mise à l'enquête a été élaboré et préparé par le Canton mais il n'a pas les détails. Il fait savoir qu'il va se renseigner.

La mention de Bière est une erreur du Canton.

M. Philippe Pernet demande de quel chemin AF il s'agit.

M. Alain Jaccard fait savoir que le plan figurait dans le dossier.

M. Willy Gränicher dit qu'il s'agit du chemin des Combettes.

M. Philippe Pernet rappelle à la Municipalité qu'une discussion a eu lieu entre cette dernière et les agriculteurs du village à propos des travaux effectués ou non sur les chemins AF. Il souhaite que cette discussion soit prise en compte dans le choix des chemins à rénover.

M. Alain Jaccard répond que le plan du chemin qui a été mis à l'enquête a été posé au greffe et était donc consultable. L'étude qui a été présentée au Canton et à la Confédération pour obtenir les subventions tenait compte des remarques des agriculteurs. Les mesures de réfection ont ensuite été conclues avec le Canton et la Confédération. Une nouvelle commission sera nommée pour le Préavis des chemins AF (octobre ou fin novembre).

M. Philippe Pernet fait ensuite savoir qu'on fête les 10 ans du théâtre des hurluberlus cette année. Il notifie que 3 accidents (fractures osseuses) sont survenus pour des spectateurs qui sont venus à Denens et sont tombés en sortant de la grande salle. Il rebondi sur les propos de M. Thierry Gilgen qui a annoncé des travaux de réfection à l'entrée de la salle, en demandant à ce que les remarques qu'il a faites, en octobre 2023, à la Municipalité, soit prise en considération. Cette dernière lui avait fait savoir qu'il n'avait pas besoin d'écrire de courrier mais que lui adresser ses remarques de vive voix suffisait.

M. Thierry Gilgen répond qu'il ne se rappelle pas des remarques (il encourage M. Philippe Pernet à les répéter pour qu'il puisse lui dire si les travaux y répondront) mais fait savoir que le carrelage choisi ne sera pas glissant et que le sol sera remis à niveau.

M. Philippe Pernet répond qu'il viendra après le Conseil voir M. Thierry Gilgen pour en discuter.

M. Michel Reymond fait savoir que quand on sort de la grande salle, le mercredi soir, il n'y a pas de lumière publique. Serait-il possible d'y remédier.

M. Thierry Gilgen répond que normalement ça devrait s'allumer jusqu'à 23h30. Il va vérifier que les lumières fonctionnent bien.

M. Lucien Perey demande un rappel concernant la réunion que la Municipalité va organiser le 29 août 2024 avec le groupe IT.

M. Christophe Ormond répond que cette séance sera dédiée à la population qui est principalement concernée par la pose de panneaux solaires. Un inventaire a été fait pour identifier ces personnes. Un courrier personnalisé partira prochainement pour les informer. Les membres de l'association DDD seront aussi conviés.

M. Alain Jaccard fait savoir que le groupe IT est une organisation qui a été mise en place par l'agglomération Morges région. La Municipalité avait demandé (l'année dernière) à faire partie de ce groupement ce qui n'avait pas été possible mais notre sollicitation a été entendue et nous avons la chance de pouvoir participer cette année. Il y aura d'autres séances d'information dans les autres communes. La lettre est adressée à chaque propriétaire pour les informer et comporte aussi un sondage en lien avec les panneaux solaires, les véhicules électriques et les pompes à chaleur.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 20h01.

René Reymond  Isaline Sauty

(Handwritten signatures in blue ink are present over the seal and names.)